

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Bruno Laberge

<https://www.cadre21.org/membres/3288a6f43c867ec212552f9f>

Date d'obtention : 2024-02-16 14:17:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Encadrement et uniformisation des interventions
- Prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués
- Limitation de la propagation des images/vidéos intimes
- Dans l'ensemble des dossiers traités avec la méthode d'intervention Sexto, depuis 2016, aucun intervenant scolaire, policier ou parent n'a vu les images intimes d'un jeune impliqué dans un cas de sextage.
- Le délai de traitement moyen de ce type de dossier (intervention scolaire, policière et judiciaire) pouvait prendre plusieurs mois, voire plus d'une année. Avec la méthode d'intervention Sexto, le délai moyen a été réduit à seulement 4 jours.
- La majorité des jeunes impliqués dans les cas de sextage ont pu bénéficier d'une méthode alternative à la judiciarisation.
- On observe une augmentation du sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous sommes des intervenants de premier plan. Il faut appliquer la démarche de façon professionnelle. Il en va de la protection de nos élèves et de laisser aux bonnes personnes si c'est le cas de faire les bonnes interventions.

Je sais maintenant comment agir si un cas de sextage survient à mon école et que nous devons intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le respect de la vie privée, agir avec respect et compassion. Prendre le temps d'écouter, une prise en charge uniforme de la situation et de tous les élèves concernés de façon professionnelle.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

